



SOCOTEC BELGIUM ASBL

6330

Rapport d'inspection - installation electrique domestique	BI/IBLE	xistante	
N° de rapport : 23/160828/04			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: CCRTI Colored Sel Aille	*********		*******
Personne sur place : code FAN de l'installation : Mo	-1		
Adresse de la visite: Fue des brunniers 5-4	400 1	Your le	z fins
Adresse de la visite : Teste de la visite : La france de la visite : La	No	_	J
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 27271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	180		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V			1.
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	its terminaux :	1 +6
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		×	
Etat du matériel électrique installé	×		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X.	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		×	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	1	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : L. L. Ω	1	X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
Voir ANNEXE	22 2444 (M24MI), 16 3 36 19 0 (80 61 3 9	entre de la compania	
VUIT ANNUELLE			
in the case of a collection of the collection of		STATE ALL CONTRACT CATABOUT	188787 (1843-183
THE S. S. SINGH BOOK BY A TRANSPORT OF STREET STREET, BUILDINGS AS A SECOND CONTROL OF STREET, BUILDINGS AS A SECOND STREET, B			
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans OC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🙀 au terme de 18 mois après signa	complémentai ture de l'acte d	re est à exécuter le vente.	par OTEC-E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen omême organisme en vue de compléter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du d Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	emandeur pour	réception ;	1
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO CUFFARO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708	Tay		V8
Tél. 04/113	1		1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâyé 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0525 23 160828/09
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : coul collisses
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: He seure de plan Cossi que de l'installation Als cofficie y la l'abserve de flan les societés de l'anstallation Mans se pour lans de te, an mer les Termants Termants de Court Soul de Causant non sur me de broches de l'asserve de l'installation de Causant non sur me de broches de l'asserve de l'installation CUFFARO WWW.certigreen.be WWW.certigreen.be
Tél. 0471/580.708